

# EMPIRE VIE

## CIRCULAIRE D'INFORMATION

**DATE :** Le 7 janvier 2013

**N° 2013-01**

**CATÉGORIE :** ASSURANCE ET PLACEMENTS

**DESTINATAIRES :** Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

**OBJET :** Stratagèmes de prête-nom - révisé

La présente circulaire remplace la **circulaire d'information n° 2012-07** intitulée **Stratagèmes de prête-nom** et décrit davantage notre position sur ce type de pratiques.

### Qu'est-ce qu'un stratagème de prête-nom?

Il y a stratagème de prête-nom lorsque :

- un conseiller détenteur d'un permis consent à ce qu'un autre conseiller, qui ne participe aucunement à la transaction, signe en tant qu'agent attitré (par ex., Conseiller A, qui détient un permis, fait en sorte que Conseiller B signe et soumette les propositions à l'Empire Vie, car Conseiller A n'a pas de contrat auprès de l'Empire Vie. Le Conseiller B n'a jamais rencontré le client, mais signe en tant qu'agent attitré);
- une personne qui ne détient pas de permis conclut des affaires et fait en sorte qu'une personne détenant un permis signe et soumette les documents à une compagnie d'assurance vie à sa place (par ex., Monsieur A n'a pas de permis d'assurance vie, mais il a un client qui voudrait souscrire de l'assurance. Il s'entend avec Conseiller C pour que celui-ci signe et soumette les propositions à l'Empire Vie. Conseiller C n'a jamais rencontré le client, mais signe en tant qu'agent attitré).

Nous nous attendons à ce que tout conseiller qui rencontre un client et présente une proposition pour celui-ci ait un contrat auprès de l'Empire Vie et que l'affaire soit codée à son nom.

Nous recevons parfois des propositions signées par un conseiller qui n'a pas de contrat auprès de l'Empire Vie. Le courtier constitué en société signe le rapport du conseiller. Lorsque nous avons étudié la question, nous avons constaté que le conseiller travaille en effet pour le courtier constitué en société et que nous versons la rémunération au courtier constitué en société. TOUS les conseillers qui présentent une proposition doivent avoir un code auprès de l'Empire Vie. Dans cet exemple, nous établirions un code de courtier rattaché relevant du courtier constitué en société.

### Conséquences d'un stratagème de prête-nom

L'Empire Vie interdit strictement les stratagèmes de prête-nom, sous quelque forme que ce soit. Tout conseiller impliqué dans un stratagème de prête-nom connaîtra les conséquences suivantes :

- nous mettrons immédiatement fin à son contrat avec droits acquis et ce conseiller ne sera plus en mesure de servir les clients;
- nous récupérerons la rémunération qu'il a reçue de la vente de chaque police pour laquelle il a usé d'un stratagème de prête-nom;
- il sera assujéti à une récupération potentiellement importante en résultat de son incapacité à continuer de placer de nouvelles affaires;
- nous signalerons ses agissements aux autorités de réglementation;
- il risquera de perdre son permis.



Veillez vous assurer que toutes les propositions soumises à l'Empire Vie sont adéquatement codées au conseiller qui a fait souscrire la proposition. Si vous avez des questions, nous vous prions de communiquer avec un membre de votre équipe de gestion des ventes.

**Compétence** Lisa Lawlor, gestionnaire, Opérations du réseau et Pratiques commerciales

